



— *L'Agence Régionale de Santé du Centre regroupe des forces auparavant dispersées pour mener des programmes de santé plus efficaces.*



— **L'ARS, un atout pour renforcer le pilotage territorial de notre système de santé en se donnant les moyens d'une réelle efficacité**

— *Créée le 1^{er} avril 2010, l'ARS vise à unifier l'organisation territoriale de notre système de santé.*

Deux grandes missions en région :

— • **Le pilotage de la politique de santé publique et environnementale pour s'adapter aux nouveaux enjeux :**

- assurer la veille et la sécurité sanitaires,
- contribuer à la gestion des crises sanitaires en liaison avec le préfet,
- définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé,
- piloter des actions en santé environnement.

— • **La régulation de l'offre de santé,** pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé. La régulation de l'offre de santé portera sur les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier. Elle comporte :

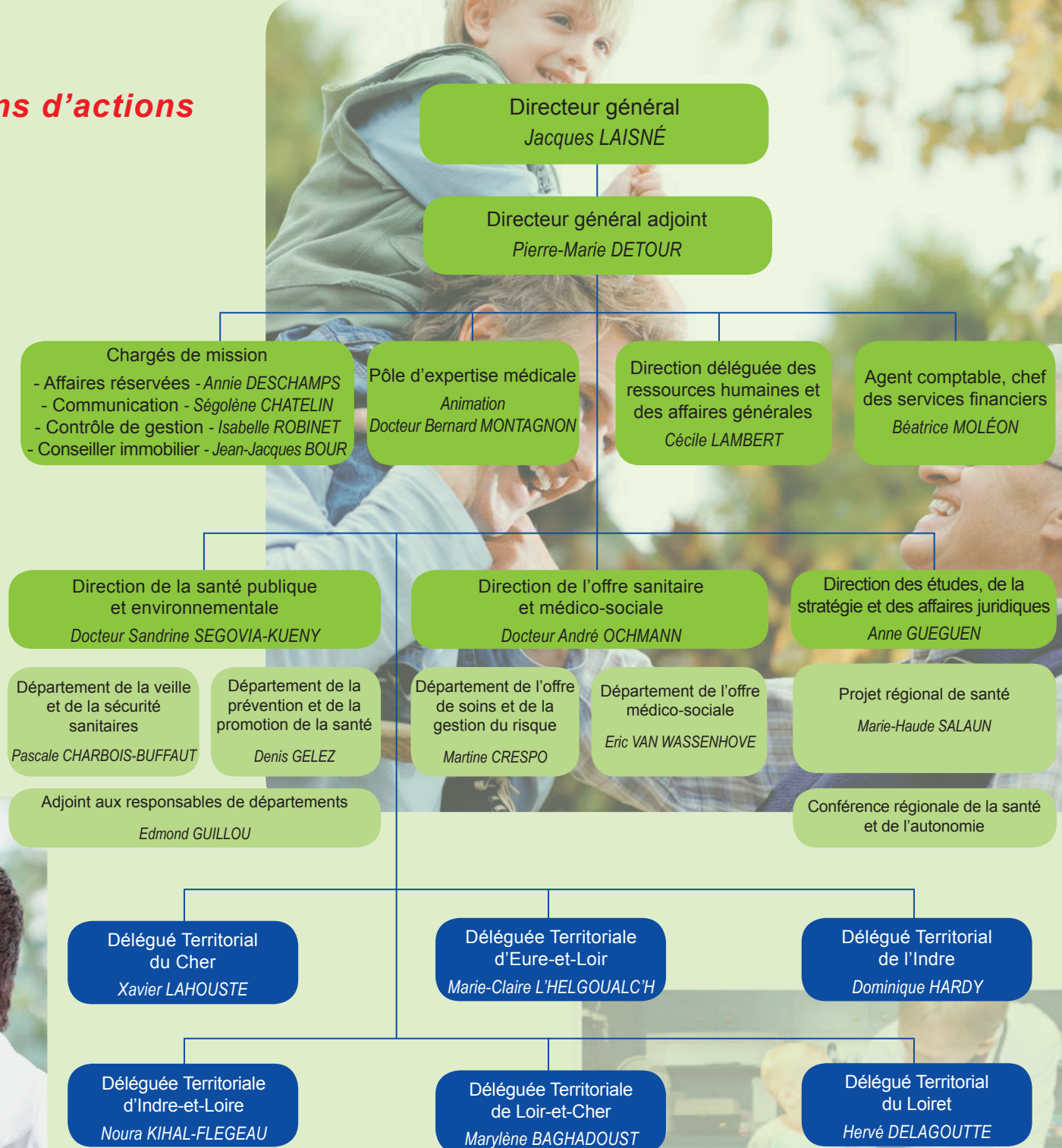
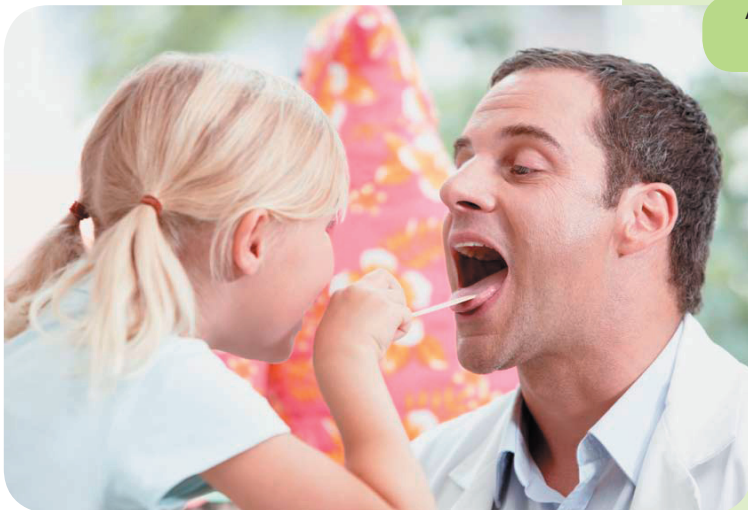
- une dimension territoriale, pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire,
- une dimension économique, pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

Un pilotage régional et des nouveaux moyens d'actions



L'ARS s'appuie sur :

- une conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) chargée de participer par ses avis à la définition de la politique régionale de santé
- deux commissions de coordination des politiques associant les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité sociale compétents :
 - dans le secteur de la prévention,
 - dans le secteur des prises en charge et accompagnements médico-sociaux.
- des conférences de territoire.



Cinq principes guident les travaux de l'ARS du Centre :

- réduire les inégalités d'accès aux soins : définir les territoires de santé et organiser la permanence des soins dans chacun d'entre eux avec l'expérimentation de nouveaux modes d'organisation de la médecine libérale,
- améliorer l'efficacité des soins : en décloisonnant le secteur sanitaire (ambulatoire et hospitalier) et le secteur médico-social,
- poursuivre l'amélioration expérimentée dans les établissements médico-sociaux avec les nouveaux appels à projets,
- disposer d'une veille et d'une sécurité sanitaires régionales avec une plateforme unique de réception des signaux et des astreintes spécialisées,
- promouvoir les actions de santé publique et environnementale sur le terrain avec l'ensemble des acteurs.



Le Projet régional de santé - PRS :



Le Projet régional de santé renforce la planification et la programmation des actions.

Il doit permettre de :

- simplifier et clarifier l'organisation antérieure qui comprenait de nombreux plans, schémas et programmes sectoriels non articulés entre eux et relevant d'autorités différentes,
- assurer la transversalité de la politique conduite par l'ARS, en donnant une lisibilité à son action,
- donner un cadre pour fédérer les initiatives des acteurs.

ARS du Centre - Siège

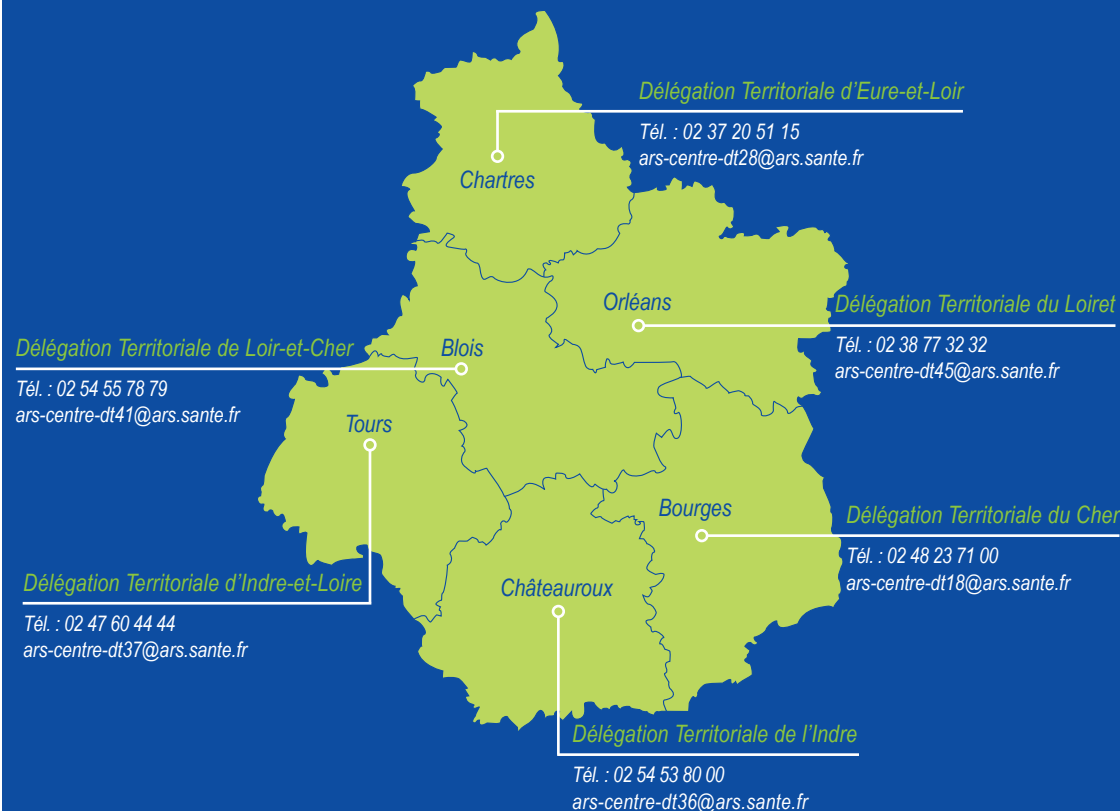
Cité Coligny

131 rue du faubourg Banner - BP 74409

45044 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 77 32 32 - Fax : 02 38 54 46 03

ars-centre-contact@ars.sante.fr



www.ars.centre.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Centre